

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération du Conseil Municipal

**M.14-2021**

Séance du vendredi 15 avril 2022, concernant l'approbation du Compte de Gestion M.14 par Monsieur Toussaint ROSSI Receveur,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GIOCANTI, Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses concernant la gestion de 2021 se trouvent dans le présent Compte de Gestion.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

-Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ont voté à l'unanimité : Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline,  
Absents : Silvani Mélissa (procuration à Duriez Danielle), Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Giocanti Caroline). Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20220415-2022-01-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/04/2022

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Ucciani, le 15 avril 2022.

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI.

